

21
Session de Décembre

Séance du 26 D^r 1881

L'an mil huit cent quatre vingt un, le conseil municipal de la ville de Bonifacio, réuni sous la présidence de Monsieur L. Garzaro, 1^{er} adjoint municipal en l'absence de Monsieur Leclercq, et en vertu de la lettre de Monsieur le Sous Préfet, en date du 18 Décembre 1881.

Étaient présents Messieurs J. Bédali, Meglia, Mathieu, P. Serafino, Rocca Jr, Lena Jr, Srata, Rocca G. Peraboni, Mallocci, Musso A. M., Scotti, Mouacco, G. Musso. ^{Debernardi}

Les conseillers présents formant la majorité du conseil il a été conformément à la loi, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M^r J^e Musso, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La présente délibération a été lue, après lecture faite par tous les conseillers assistant à la séance.

Le moment où le président a posé la question pour délibérer sur les articles du budget, conformément à la lettre de Monsieur le Sous Préfet de l'article mentionné ci dessus. La majorité du Conseil formant l'opposition systématique s'est levée en disant qu'elle ne voulait plus revenir sur ce qu'elle avait voté en Mai dernier et elle s'est retirée.

La minorité du Conseil, voyant la décision prise par la majorité, signe la présente, pour être adressée à Monsieur le Préfet de la Corse. Et le prie d'allouer d'office les dépenses obligatoires, que la majorité refuse d'accorder.

Mouaco

P. Serafino

Debernardi

Serafino Junior

Que Ling

Nomination du secrétaire.

Séance Extraordinaire.

L'an mil huit cent quatre vingt un, le vingt huit Décembre
le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement sous la présidence de M^r Güzano Louis 1^{er} adjoint municipal en absence de M^r le maire.

Étaient présents M^{rs}: Ghirardi, Bidali, Peraldi, Meglio Mathias, Rocca Joseph, Arato, Rocca Jean, Morisco, Malberti et M^r A. C. arie.

Absents M^{rs}: Buccheri Castelli, Grani, Musso M^r, Serafino, Delormardi, Meglio Joseph, Scotti, et Lena D^m.

Les conseillers présents formant la majorité du Conseil il a été conformément à la loi procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, aussitôt après l'ouverture de la séance M^r Rocca Joseph, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La présente délibération après lecture faite par tous les conseillers assistant à la séance.

J. Arato, Bidali, Peraldi, Meglio Mathias, Rocca M^r, Scotti, F. Malberti, Rocca Joseph
Secrétaire

Traitement du secrétaire de la Mairie.

La séance étant en continuation, M^r le président, sur la situation de la caisse municipale a proposé au conseil de porter la somme de trois cent francs pour l'allocation du secrétaire de la mairie et soixante quinze francs pour pour l'allocation des frais de bureau en mil huit cent quatre vingt deux.

Le conseil à la majorité de douze contre un délibère: que ce qui a été décidé à la session du mois de mai dernier doit être maintenu et il a jugé que si réellement il existe un excédant de recette au budget de mil huit cent quatre vingt deux, il sera nommé une commission pour disposer des sommes nécessaires pour les besoins les plus urgents: et ce dans la session ordinaire du mois de février prochain.

La présente délibération a été signée par tous les membres assis-

touts à la séance,
Et une copie sera adressée à M^r le Préfet.

L. Crata, Rocca, Malberti, Lino Ghirardi
M. Monaco, Martin, J. Martin
M. Scotti, Bidoli, M. Peraldi, Meglio Matthias

Séance Extraordinaire

le 9 Janvier

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le conseil municipal de la ville de Bonifacio, réuni extraordinairement sous la présidence de M^r le Maire, en vertu de la lettre de M^r le sous Préfet de Sartène en date Du 19 Décembre dernier et de sa note du 9 Janvier courant
Etaient présents M^{rs}: Castelli, Russo, Joseph, Serafino, Gazano, Rocca Joseph, Crata, Scotti, Debernardi, Malberti, Meglio Matthias, Russo Antoine Marie et Monaco

Absents: M^{rs}: Crani, Bidoli Joseph, Ghirardi, Rocca Jean, Peraldi Martin, Meglio Jacques et Lino.

Les conseillers présents formant la majorité du conseil, il a été conformément à la loi procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, aussitôt après l'ouverture de la séance M^r Rocca Joseph, ayant obtenu l'assentiment des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La présente délibération après lecture faite a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

traitement du secrétaire
de la Mairie.

La séance étant en continuation;
M^r le président a communiqué à invité le conseil à augmenter de trois cent francs le traitement du secrétaire de la mairie porté au budget de mil huit cent quatre vingt deux pour la somme de cinq cent francs et de

Quarante quinze francs Les frais de bureau portés au même
budget de mil huit cent quatre vingt deux pour la
somme de soixante et quinze francs,

Considérant que les raisons pour lesquelles le Conseil Municipal a fixé,
pour l'année mil huit cent quatre vingt deux, le traitement du Secrétaire de
la Mairie à la somme de Cinq cents francs et de frais de bureau à celle
de Sixante-quinze subissent toujours;

qu'il n'est nullement justifié que les dettes qui grèvent la Commune
de Bonifacio aient été acquittées;

que d'y lors de serait commettre une imprudence grave que de s'écarter
de la voie d'économie dans laquelle le Conseil est l'année dernière résolu-
ment entré;

que l'augmentation du traitement du Secrétaire de la Mairie et de ses
frais de bureau n'est pas, d'ailleurs, la chose la plus urgente et la plus
indispensable à laquelle il faille pourvoir;

que d'autres besoins Communaux, beaucoup plus généraux, jusqu'ici
laissés en souffrance, réclament une prompte satisfaction;

que si l'Etat, en prenant à sa charge l'entretien des Ecoles primaires,
a, de ce chef, un peu allégé nos charges Communes, il importe, en
premier lieu, d'employer les économies à la satisfaction de ses dits
besoins;

que d'ailleurs les propositions, ou les allocations, aux quelles, on ~~voudrait~~
aujourd'hui apporter de modifications, ont reçu l'approbation préfec-
torale;

Le Conseil à la majorité de ~~Moy~~ Contre quatre, décide
que le traitement du Secrétaire de la Mairie est maintenant, tel
qu'il est porté au budget, à la somme de Cinq cents francs
et de frais de bureau à la somme de Sixante-quinze
francs.

Monsieur Pucca, Joseph, Secrétaire ayant quitté la Salle, le
Conseil, au scrutin secret, a nommé Secrétaire M. Cristelli, Joseph,
lequel a obtenu la majorité des suffrages.

Deux copies de la présente délibération, sont transmises à Monsieur
le Préfet.

Les mots susdits approuvés: Messieurs Hucherot, Gagnon, Serafino.
Messrs Joseph & Debernardi ont refusé de signer.

J. Cristelli M. Sottos M. Manu

J. Cristelli M. Cristelli M. Cristelli

La séance étant en continuation, l'assemblée présente Mellicani: Serafino, Paul; Musto, Joseph; Musto, Antoine-Marie; Monaro, Pascal; Meglio, Mathieu; Mamberti, François; Sesto, Michel; Seraldi, Martin; Arata, Liberto; Costelli, Joseph et Gargano Louis, Président.

Monsieur le Président a donné connaissance au Conseil Municipal de la note officielle de Monsieur le Sous-Préfet de Florence, en date du Sept Janvier courant et a invité le Corps à donner son avis sur le projet de Budget de l'hospice pour l'année courante, signé par la Commission administrative le 2 Décembre dernier et sur la délibération hospitalière du 12 courant enais, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret du 31 mars 1862,

Considérant que le Conseil ne peut donner son avis sur le projet de Budget de l'hospice sans avoir, au préalable, été éclairé sur la situation de cet établissement;

qu'à cet effet il importe de nommer une Commission, laquelle, après avoir examiné la situation financière du susdit établissement, devra en faire rapport;

Le Conseil a procédé, au scrutin secret, à la nomination d'une Commission composée de cinq membres, et MM. Mellicani: Costelli, Joseph; Seraldi; Meglio; Arata, Liberto et Monaro, Pascal ont obtenu la majorité des suffrages.

J. Costelli J. Arata M. Seraldi Ammessa
Meglio Mathieu M. Sesto M. Mamberti

Rapport de la Commission chargée d'examiner la situation financière de l'hospice civil et de donner son avis sur le Budget de cet établissement
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Votre Commission nommée à l'effet d'examiner la situation financière de notre hospice civil et de donner son avis sur le Budget de cet établissement, avant de porter son jugement sur ce travail préparé par la Commission administrative aujourd'hui en fonction, a cru devoir se préoccuper du sort du Budget établi le 30 Avril 1881, pour l'année 1882, par la Commission administrative qui a été dissoute dans le courant du mois d'Avant dernier. Conséquemment, avant que vous donniez sur le Budget qui vous est actuellement soumis, l'avis qui vous est demandé, elle estime qu'au préalable il doit vous être justifié que le Budget établi par la précédente Commission a eu le suite qu'il devrait comporter, c'est-à-dire qu'il a été soumis à l'approbation préfectorale,

à cet effet, votre Commission vous invite à prier Monsieur le Maire de vouloir bien fournir au Conseil Municipal la preuve que le Budget établi

Le 30 avril 1881, pour l'année 1882, par la Commission administrative
alors en fonction a été régulièrement transmis à l'approbation préfectorale.
Qui le rapport de la Commission.

Considérant, qu'avant de donner un avis sur le budget actuellement
soumis au Conseil Municipal, il importe de savoir quel a été le
sort de celui qui a été établi le 30 avril 1881, par la Commission
administrative déposée dans le courant du mois d'août dernier, et
notamment s'il a été transmis à l'approbation préfectorale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, prie Monsieur le Maire de
vouloir bien ~~lui~~ lui fournir la preuve que le budget de l'Hospice
civil perfectionné le 30 avril 1881, pour l'année 1882, par
l'ancienne Commission administrative a été transmis à la Préfecture.
Un mot d'appréhension.

J. Castelli Amuso, J. Crasta, Rocca

M. Biondi, M. Malberti, Monaco

M. Biondi, M. Malberti, Monaco

M. Biondi, M. Malberti, Monaco

Seance Extraordinaire,

Nomination du secrétaire. L'an mil huit cent quatre vingt deux, le vingt deux
janvier, le conseil municipal de la ville de Pontefacio, réuni
extraordinairement sous la présidence de M. le Maire,
par une lettre ^{du} dix sept courant,
étaient présents M. Biondi.

Castelli, Ghisardi, Biondi, Gazano, Terafini, Lena, Monaco
Mourro Joseph, Rocca Joseph, Arata, Giraldo, Malberti,
Weylia, Mathias, Scotto, Mourro Antonio Maria et Weylia
Jacques.

Absents M. M. Bruni, Debernardi et Rocca Jean.

Les conseillers présents formant la majorité du Conseil, il
a été conformément à la loi procédé à la nomination
d'un secrétaire qui dans le sein du Conseil, aussitôt après
l'ouverture de la séance M. Rocca Joseph, ayant
obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La présente délibération, après lecture faite a été
signée par tous les conseillers assistant à la
séance. J. Castelli J. Crasta J. Biondi

M. Biondi

Weyler Mathias

Abenaco

James Leroy

W. L. Lutton

girard

Worcester

M. Perrot

Amur

Dr. Walbert

Raymond Kew

C. R. R.

Création d'une Ecluse d'Anse

La Séance étant en continuation,

de Lamoignon. Considérant que la création d'une salle d'asile est chose des plus utiles; qu'en donnant aux mères le temps de vaquer à leurs affaires, elle ne peut que rendre d'immenses services aux familles; qu'elle ne peut en outre que puissamment contribuer au développement intellectuel, moral et physique des Enfants.

Le conseil à l'unanimité

Le Conseil, après en avoir délibéré, accueille, avec reconnaissance, la proposition à lui faite, relativement à cette création, par l'administration supérieure et, attendu que les religieuses de la Congrégation de Saint Joseph, chargées, dans la ville de Bonifacio, de la direction de l'école primaire des filles s'acquittent, depuis de longues années, de cette charge, avec zèle, de la manière la plus louable et la plus satisfaisante. Il émet, en même temps, le vœu que la direction de la salle d'asile, à créer, soit confiée aux soins des religieuses de la même congrégation.

deux mots rayés nuls.

20 car 2 1/2

G. Laetzel

L. Crotch

F. serotinum

W. S. D.

Stylio Notthage

12/14/18

To Mr. Neal

June 18

James

Wm. W. W.

James M. Smith

Superior

Jaime Sore

Wm. L. G. L.

Recd Shire your l^d & ank.

La séance étant en continuation

Considérant que dans le local de l'hospice civil existent des salles parfaitement disposées pour l'installation d'une salle d'asile; que ces salles sont spacieuses et aérées, que leur location créerait en même temps un revenu à cet établissement, que ce revenu contribuerait à la amélioration de ses finances,

Le Conseil après en avoir délibéré à la majorité

de treize contre quatre, décide que la salle d'airiel arie
 sera installée dans le local situé à l'hopital civil.
 Le conseil prie M^r le Maire de transmettre à M^r le
 Préfet avec les présentes délibérations le plan du local sus-
 indiqué, l'extrait du plan cadastral faisant connaître
 la position de ce local, le budget de la commune et
 enfin sa situation financière.

M. Costa J. Antelli L. Arata J. Profing
 M. Meglia Mathias M. Rocca Bidali
 M. Tarques M. Rocca J. Ghirardi M. Monaco
 M. Alberti M. Gastaldi
 M. Gazano Louis M. P. P. P.

Séance ordinaire du mois de février.

Le 21^{er} au mil huit cent quatre vingt deux le cinq février
 le conseil municipal de la ville de Bonifacio, réuni sous la
 présidence de M^r le Maire, pour la tenue de la session ordinaire
 de février et ensuite de la convocation par M^r le maire de
 courant.

Étaient présents: M^{rs} M^{rs}: Gazano Louis, Arata, Monaco, Meglia
 Tarques, Rocca Joseph, Alberti français, Bidali, Meglia
 Mathias, Ghirardi et Castelli.

Absents M^{rs} M^{rs}: Lami, Musso G. Teresino, Rocca J. Pralio, Scotti,
 Musso Antoine Marie, et Léna.

Les conseillers présents formant la majorité du conseil, il a été
 conformément à la loi, procédé immédiatement après l'ouverture
 de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein
 du conseil, M^r Rocca Joseph, ayant obtenu au scrutin
 la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ses fonctions
 qu'il a acceptées d'une commission chargée de soumettre au
 conseil toutes les affaires qui intéressent la commune.
 M^{rs} Castelli, Musso Antoine Marie, Arata, Rocca
 Jean et Monaco ont réuni la majorité des suffrages
 exprimés.

La présente délibération après lecture faite a
 été signée par tous les conseillers présents assis-
 tant à la séance.

M. Costa J. Antelli L. Arata Bidali
 M. Meglia M. Monaco M. Rocca J. Ghirardi

F. Malberti *Neglia, Mathias*
Gyren Louis *J. Santelli*

La séance étant en continuation,
M. le Maire ayant appelé l'attention du conseil municipal sur
l'utilité qu'il y aurait de céder à l'état la rue St Jean Baptiste,
qui n'est autre, à travers la partie principale de la ville de Bonifacio,
que le prolongement et la continuation de la route nationale,
le conseil,
considérant que la rue St Jean Baptiste, située au centre de la
ville, en est la principale artère;
que, tenant à la route nationale et y faisant suite, elle en est
le véritable prolongement;
qu'il y a intérêt général à ce qu'elle représente une partie intégrante,
que, vu son peu d'étendue, elle ne peut amener aucun surcroît
de charge pour l'état,
que, dans tous les cas, elle serait largement compensée par les
avantages qu'il en résulterait,
que conséquemment il y a lieu de lui en faire l'abandon;
Le conseil, à l'unanimité, décide que la rue St Jean
Baptiste, à partir du point où termine la route nationale
jusqu'au lieu dit Piazza D'Orto, sera cédée à l'état,
qu'en conséquence elle cessera de faire partie des domaines
publics communaux, et confiant dans les bonnes dispositions
de l'administration préfectorale, non moins que dans celle
de l'administration des Ponts et chaussées, il supplie
M. le Préfet de la Corse d'ordonner l'ingénieur
en chef du département de vouloir bien faire procéder
aux formalités nécessaires pour que la dite rue
devienne propriété de l'état.

reçu *L. Arato* *Président* *Neglia*

M. Malberti

Neglia Mathias

J. Girardi

J. Santelli

Gyren Louis

Ch. L. Basso

Instance
judiciaire

L'an Mil huit-cent quatre vingt-deux le 12 Janvier le
Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la Présidence
de Monsieur Serafino Saul, remplissant les fonctions de Maire
en l'absence de M. Touchet Maire et de M. Gagnon premier
adjoint, présents, M. Serafino Saul, Castelli, Ghisardi, Didali,
Meglio Mathias; Debernardi, Mussu, Joseph; Arata, Perati, Scotto,
l'huissier Antoine Marie; Malberti L. Rocca Joseph et Rocca Jean.

Le Conseil

Vu l'exploit du 25 janvier dernier par lequel divers habitants
du hameau de Pietra Longa Commune de Sotta ont assigné en
garantie, par devant le Tribunal civil de Turin, M. Le Maire de
Donisfaio, à raison des troubles actes de troubles pratiqués par les Eglises
de Chivera sur les terrains que la Commune de Donisfaio lui a rendus
par acte public reçu aux minutes de Maître Cortafan, le neuf decem-
bre 1857.

Le Conseil autorise M. Le Maire à répondre au nom
de la Commune de Donisfaio à l'instance intentée contre elle et
vote à cet effet la somme de cent francs qui sera prélevée sur
fonds communaux de l'exercice courant.

Deux expéditions de la présente délibération signée par tous
les Conseillers présents à la séance seront déposées d'urgence à
l'approbation de M. Le Préfet.

J. Castelli

M. Rocca

L. Perati M. Malberti

Pierre Girardi M. Rocca

Meglio Mathias

J. Rocca

L. Bernart

P. Rocca

L. Rocca

Depenses diverses

La séance étant en continuation

Vu 1^o La demande par laquelle M. le Directeur de l'Ecole chrétienne
des Freres prie le Conseil Municipal de lui accorder la somme de

22 francs qu'il a déboursés pour confection d'une table à dessin

de transport de neuf cartes géographiques accordées à son Ecole par

M. le Ministre de l'Instruction publique, ainsi que celle de

25 francs qui lui est nécessaires pour confection d'un tableau noir

de largeur et un mètre et 80^{cm} d'hauteur

2^o La demande présentée par M. Paul Simon en sa qualité

d'Agent Travaux et Cie, à l'effet d'obtenir le remboursement

de la somme de douze francs et 85^{cs} pour de transport de Marseille

à Donisfaio d'un globe, à l'adresse de M. Le Maire contenant

un globe terrestre et un compendium métrique accordés par

et Meglio M.

J. Castelli

M. Rocca

M. Malberti

Ghisardi

+ L. Malberti

J. Castelli

M. Rocca

M. Malberti

Ghisardi

Debernardi

M. Rocca

M. Malberti